



Arrêté fédéral

sur un crédit d'engagement destiné au programme d'encouragement de la recherche SWEETER (Swiss Research for the Energy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution¹,

vu le message du Conseil fédéral du ...²

arrête:

Art. 1

Un crédit d'engagement de 106,8 millions de francs est approuvé pour les années 2025 à 2036 afin d'encourager la recherche dans le cadre du programme d'encouragement SWEETER (Swiss Research for the Energy Transition and Emissions Reduction).

Art. 2

Le montant du crédit d'engagement se fonde sur l'indice suisse des prix à la consommation en décembre 2022 (104,4 points; décembre 2020: 100 points) et sur les estimations suivantes du renchérissement:

- a. 2025: + 1,2 %
- b. 2026 et années suivantes: + 1,0 % par an.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2024 xxxx

Conseil des États, ...

La présidente: Eva Herzog
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, ...

Le président: Eric Nussbaumer
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz